



Délibération  
N° 2023-047

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Date de la convocation : 10/10/2023

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le dix huit octobre à dix sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie.

**Absents** :

M. SIGURANI Olivier quitte la séance ;

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,

Mme LORENZI Thérèse a donné pouvoir à Mme CASANOVA Nicole,

M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 11	Absents : 7	Représentés : 5
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Lors du vote du budget primitif le Conseil a voté, dans sa séance du 04 avril 2023, une somme de 40 000 euros en subventions non affectées.

Vu les demandes déposées par les associations, Madame le Maire propose au Conseil d'octroyer les aides suivantes :

Nom de l'Association	Montant de la subvention	Objet de l'Association
Union Sportive de Pietranera	1 000 euros	Animations sportives
Association Réglisse	1 000 euros	Stérilisation des chats errants de la Commune
Total	2 000 euros	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20231018-0602023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023



La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**DÉCIDE**

- ✓ D'adopter la proposition de Madame Le Maire,
- ✓ De verser les sommes octroyées aux associations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI